

Focus on: Senegal

REFLECTIONS ON THE ELECTION SUPER CYCLE FROM A GENDER LENS

A series of write up from experts in the field reflecting on the role of women in last elections.



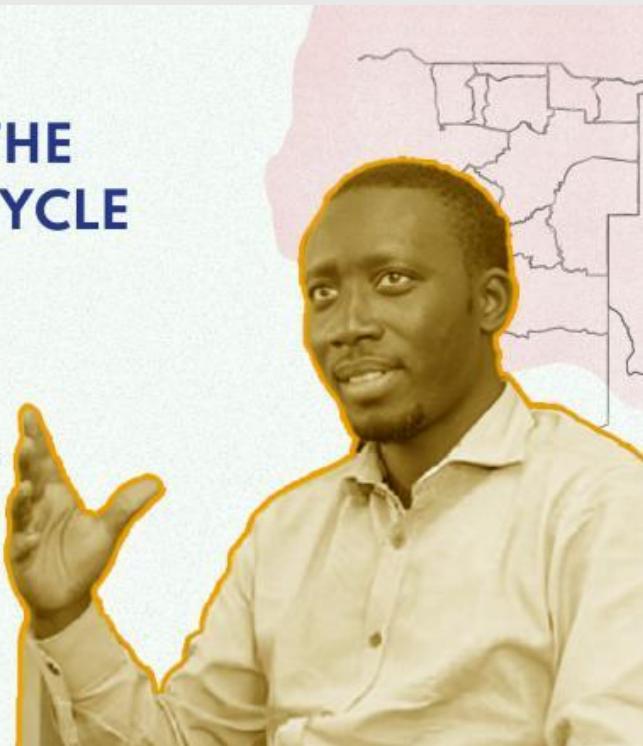
About the Author

REFLECTIONS ON THE ELECTION SUPER CYCLE

SALIOU NGOM

Saliou Ngom is a Senegalese socio-politician. He is a researcher at IFAN, where he heads the Anthropology Laboratory.

He defended a doctoral thesis on women and politics in 2017 at the University of Paris 1 Panthéon Sorbonne.



Féminisation de l'espace politique au Sénégal de 2012 aux élections législatives de 2024 : transformations, enjeux et nouveaux défis.

Résumé

Cette contribution analyse les effets de l'application de la loi sur la parité dans l'espace politique sénégalais. En proposant une cartographie des transformations arithmétique des espaces de pouvoirs (Assemblée nationale, gouvernements, commissions etc.), elle analyse la dynamique des rapports sociaux de genres dans l'espace politique. Elle questionne particulièrement les limites de la loi, les résistances qu'elle occasionne, ainsi que les défis auxquels elle fait face avec l'arrivée au pouvoir du PASTEF. Les données mobilisées sont à issues d'enquêtes de terrain et statistiques collectées par l'IFAN dans le cadre du programme WPP.

Mots clés : représentation des femmes, parité, politique, égalité.

Resume

This contribution analyses the effects of the application of the law on parity on the Senegalese political arena. By proposing a cartography of the arithmetical transformations of the spaces of power (National Assembly, governments, commissions, etc.), it analyses the dynamics of gender relations in the political space. In particular, she questions the limits of the law, the resistance it provokes and the challenges it faces with the arrival in power of PASTEF. The data used comes from field surveys and statistics collected by IFAN as part of the WPP programme.

Key words: women's representation, parity, politics, equality.

Authors

Dr Saliou Ngom, socio-politiste, chercheur à l'IFAN Ch. A. Diop

Dr Rokhaya Diagne, Docteure en science politique.

Dr Cheikh El Hadji Abdoulaye Niang, chercheur à l'IFAN Ch. A. Diop

Fatou Fall, stagiaire au laboratoire d'Anthropologie de l'IFAN.

Introduction

La loi sur la parité a transformé la vie politique sénégalaise à plusieurs égards. Depuis 2012, il y a une meilleure représentation des femmes à l'Assemblée Nationale. Cette transition constitue une transformation majeure de l'Assemblée Nationale qui affecte également les modes de recrutement des acteurs politiques. La spécificité de la loi sur la parité réside dans le fait qu'elle impose aux listes électorales de respecter une logique alternée selon le genre : « la parité homme-femme est instituée au Sénégal dans toutes les institutions totalement (Assemblée Nationale, Assemblées locales) ou partiellement

électives (le Sénat au moment du vote de la loi) »¹ (...) « les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes. Lorsque le nombre de membres est impair, la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur »².

Au-delà de ces transformations, la loi suscite également des résistances sociales, culturelles et politiques majeures qui remettent en cause son effectivité. Les réactions des partis politiques et des acteurs religieux reflètent des résistances culturelles et politiques, remettant en question l'efficacité de la loi dans la transformation des rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans la société sénégalaise.

Cette contribution essaie de saisir la portée de ces transformations, ses limites et les transformations qu'elles occasionnent, notamment dans un nouveau contexte marqué par l'émergence du PASTEF comme parti de gouvernement : quelles transformations du champ politique ? Jusqu'à quel point ces transformations affectent les rapports de pouvoir sociaux de genre dans l'espace politique ? Quelles incidences de l'émergence du PASTEF (élections présidentielle et législatives) sur ces transformations en cours ?

1. De la féminisation du champ politique de 2012 à 2024?

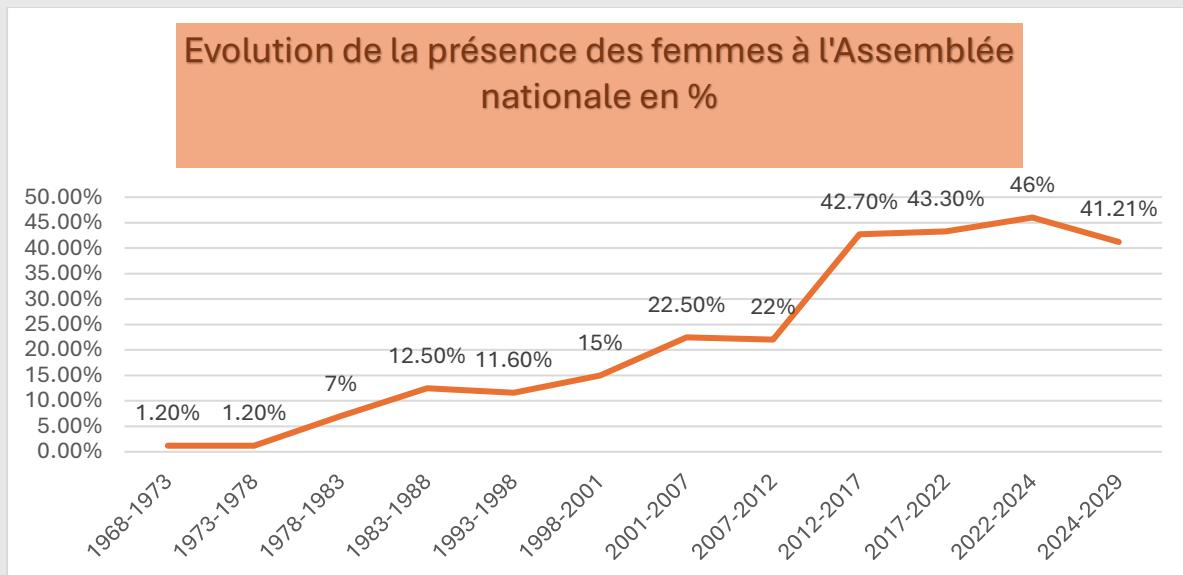
La loi sur la parité est un tournant majeur de transformation de la démocratie sénégalaise. Le Sénégal est un des rares pays au monde avec au moins 43% de femmes à l'Assemblée, alors qu'il y a un peu plus de 10 ans (2007-2012), la représentation des femmes à l'Assemblée tournait autour de 22%. Depuis 2012, avec l'application de la loi aux élections législatives, la représentation des femmes est passée de 22% pour atteindre les 43% en 2017 ; ce qui constitue une transformation majeure dans la représentation des femmes, aussi bien au niveau national que local. Avant 2012, les femmes ne représentaient que 22% à l'assemblée nationale. L'alternance de 2000 avait déjà constitué un tournant majeur dans leur représentation en faisant passer cette représentation à plus de 20% en 2001.

Malgré une évolution depuis 2012, on peut aussi constater une légère baisse dans la nouvelle législature (voir figure 1). Cette légère baisse peut s'expliquer par le fait que dans les départements où le nombre de candidats est impair, les grandes coalitions ont souvent désigné des hommes.

¹ Article 1 de la loi n°2010-11 du 28 mai 2010

² Article 2 de la loi n°2010-11 du 28 mai 2010.

Graphique : Evolution de la présence des femmes dans les législatures de 1963 à 2024.

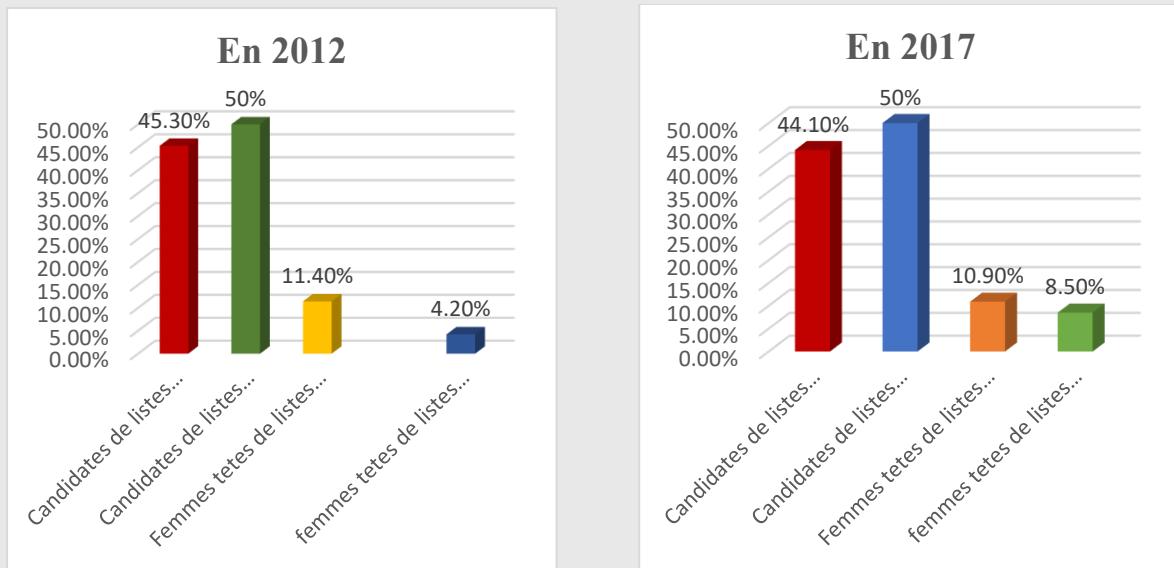


Source : IFAN, laboratoire d'Anthropologie, 2024.

Mais au-delà de la dimension arithmétique, la parité transforme aussi les mécanismes de recrutement des partis politiques. Elle bouscule ainsi les canaux habituels de recrutement en rendant plus complexes les logiques de recrutement politique et de confection des listes aux élections (Ngom 2017). En effet, les partis sont obligés de trouver des femmes, qui ne sont pas souvent dans leurs instances de direction, pour la validation de leurs listes aux législatives et aux locales. Cette nouvelle configuration bouscule la hiérarchie de leurs partis et coalitions qui restent tributaires d'une forte organisation patriarcale : les partis et coalitions politiques sont dominés par les hommes dans leur organisation.

Aux élections législatives de 2012 comme en 2017, on pouvait aussi constater ces inégalités, notamment sur les listes majoritaires (départementales). En 2012, elles représentaient 45% sur les listes majoritaires de tous les départements contre 44% en 2017. En 2012, les femmes têtes de listes ne représentaient que 11% contre 10% en 2017, ce qui montre la prégnance des logiques d'exclusion au sommet des partis et des coalitions pour les femmes. Au niveau national (liste proportionnelle), seules 4% des listes étaient dirigées par des femmes contre 8% en 2017. En 20124, on peut constater une nette baisse de cette proportion, puisque sur les 41 listes validées par le constitutionnel, aucun n'est dirigée par une femme.

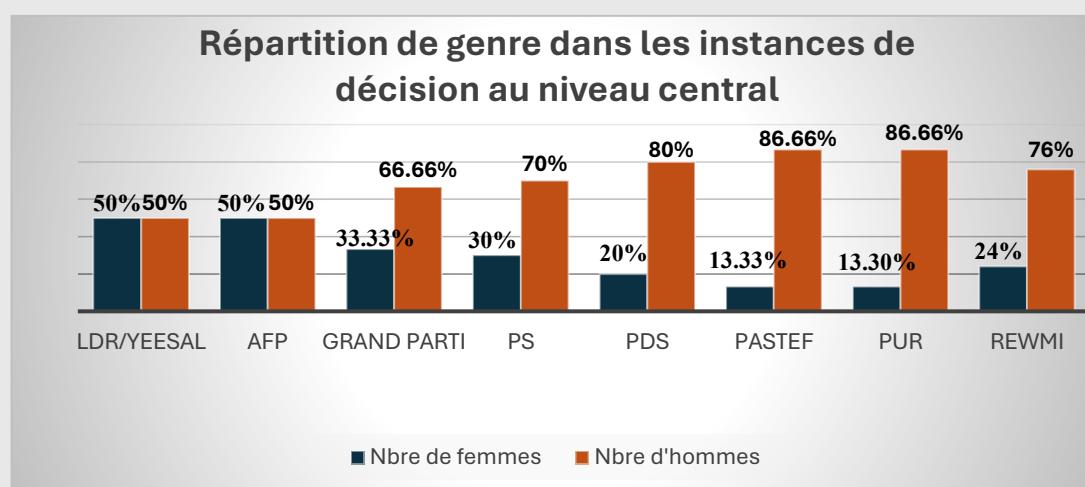
Graphique : Représentativité des femmes sur les listes de candidatures aux élections législatives de 2012 et de 2017



Source : Tableau établi à partir des données collectées par les chercheurs de l'équipe (IFAN-WPP, 2024)

Au sein des partis politiques, le graphique ci-dessous donne une idée des inégalités de genre dans les directions centrales dans les partis politiques les plus représentatifs : l'AFP et la LDR sont les seuls partis dans lesquels les instances de directions sont paritaires. Au PASTEF, parti au pouvoir, et au PUR ; les hommes représentaient plus de 85% de la direction centrale, ce qui peut expliquer les résistances des partis quant à l'application de la loi sur la parité. Il faut aussi considérer ces trois années de crises et de violences politiques qui peuvent également contribuer à fragiliser la place des femmes dans les partis politiques et à renforcer la place des hommes, engagés au premier plan dans les manifestations.

Graphique : Représentation des femmes dans les instances de décision au niveau central



Source : WPP IFAN, laboratoire Genre, 2020.

L'espace politique sénégalais est aussi confronté à des transformations majeures qui contribuent à renforcer les résistances autour de la parité : les partis semblent ne plus pouvoir aller seuls aux élections législatives et locales. Dans les 12 dernières années (excepté le PASTEF³ en 2024), aucun grand parti n'a pu réussir seul aux élections législatives. Le mode de scrutin (majoritaire à un tour) favorise plus les grandes coalitions. Ce qui fait que les partis classiques privilégient les coalitions plutôt que les partis comme appareil politique pour les élections législatives et locales. La loi sur la parité impose à ces coalitions l'alternance de genre dans leurs listes ; ce qui bouleverse la hiérarchie interne de ces partis en coalition et génère de la résistance chez les hommes.

Cette nouvelle configuration explique les résistances politiques majeures observées lors des dernières élections. Dans l'actualité récente des élections législatives de 2022, les listes des deux plus grandes formations politiques (la majorité présidentielle de 2022 avec BBY⁴ et l'opposition avec YAW⁵) ont été menacées de forclusion pour non-respect des dispositions de la loi sur la parité. La liste de YAW a été invalidée pour non-respect de la parité. Ce que cela révèle, c'est aussi le très faible niveau de sensibilité des partis politiques à l'égalité de genre : leurs règlements intérieurs, statuts, procédures de désignation des candidats, comme leurs structures de direction restent insensibles aux questions égalitaires des partis politiques. Cela révèle surtout à quel point ce renversement des logiques de recrutement (parce qu'il bouscule les hiérarchies internes aux partis et coalitions) transforme la vie politique.

Cette résistance se poursuit à l'Assemblée nationale avec la question du respect des dispositions de la loi dans le bureau et les commissions depuis 2012. La parité est restée partiellement effective depuis 2012 dans les commissions à l'Assemblée (sur quatorze commissions, deux⁶ seulement sont dirigées par des femmes en 2021). Le bureau de l'Assemblée est aussi resté très inégalitaire jusqu'en 2022 (voir graphique), avec des hommes qui occupaient encore les positions les plus stratégiques. En 2012, malgré la loi sur la parité, les femmes ne constituent que 6 des 17 membres du bureau, soit 35% des membres. En 2017, il y a une légère augmentation avec 41% ; pour atteindre 47% (8 contre 9 hommes).

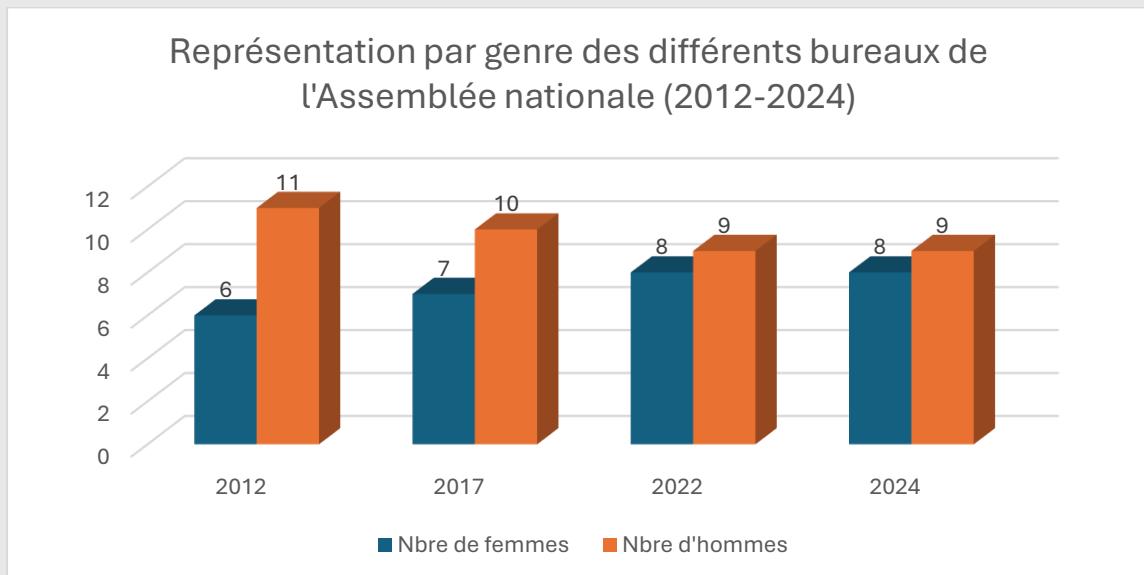
³ Patriotes africains pour la solidarité, le travail et la fraternité a été crée par Ousmane Sonko, devenu premier ministre en 2022. Il est devenu la parti majoritaire suite aux élections législatives de novembre 2024.

⁴ Benno Bokk Yaakar est la majorité sortante de Macky Sall (2012-2024).

⁵ Yewwi Askan était une coalition de partis de Opposition dont les plus grands partis politiques étaient le PASTEF et Taxawu Senegal.

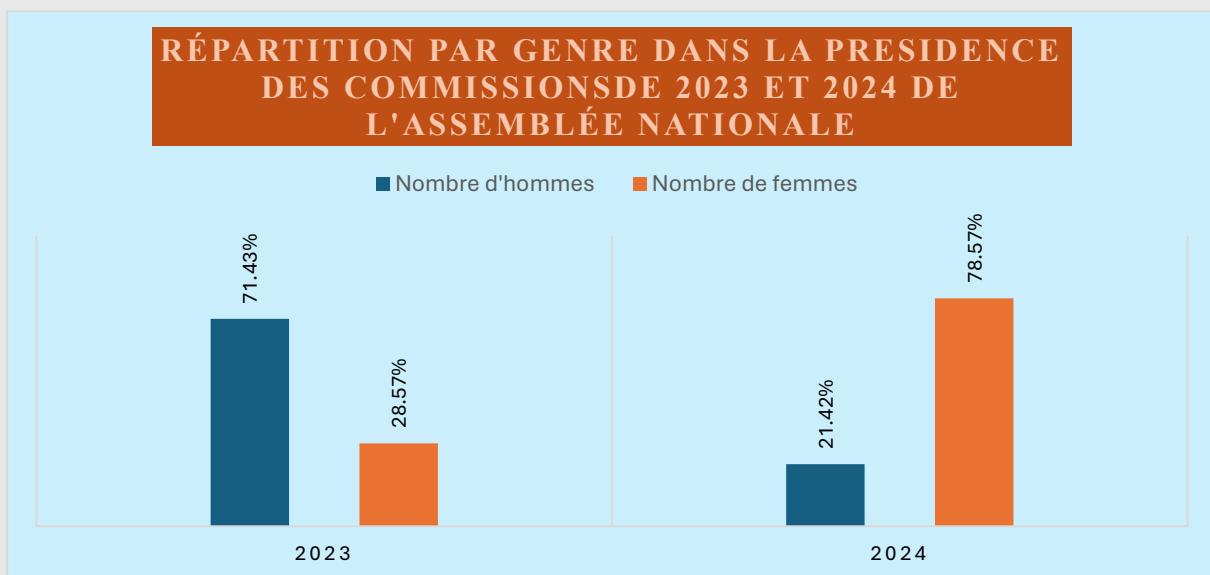
⁶ La commission des lois et la commission de santé.

Graphique : Répartition par genre des bureaux de l'Assemblée nationale (2012-2024)



Source : IFAN, laboratoire d'Anthropologie, 2024.

Dans les commissions aussi, qui sont des instances électives, on peut constater les mêmes inégalités entre les hommes et les femmes. En 2023, les femmes ne représentaient que 29% des présidentes de commissions, soit 4 commissions sur les 14 que compte Assemblée nationale. Dans la nouvelle assemblée, ce taux est passé à 21%.



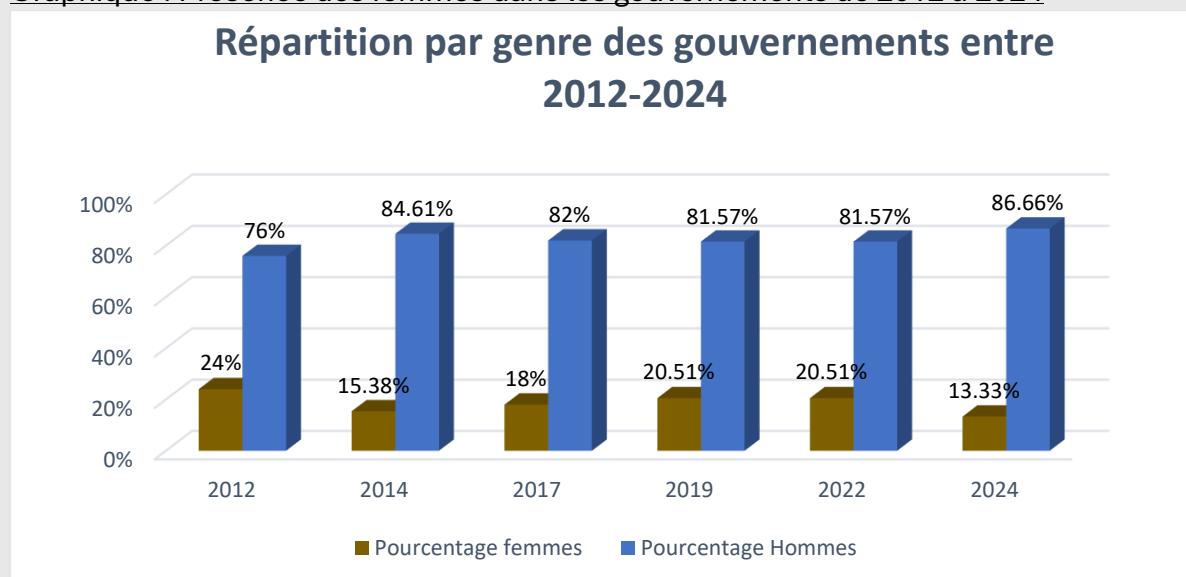
Source : IFAN, laboratoire d'Anthropologie, 2024.

En marge de ces transformations, il se produit ce que l'on peut appeler une « dissonance égalitaire », avec un gouvernement qui reste très largement inégalitaire. En effet, sur les 30 ministres du gouvernement actuel, il n'y a que 4 femmes, soit 13% seulement alors

qu'elles représentaient 24% des membres du gouvernement en 2012 (voir tableau ci-dessous).

Ces inégalités peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs dont la configuration des organes de direction des partis politiques, dans lesquels il y a une forte division du travail entre les hommes et les femmes : les femmes restent confinées dans des rôles d'animation politique et de mobilisation des militantes. Cette configuration fait que les partis politiques en coalition proposent surtout des hommes comme membres dans la constitution des gouvernements. L'absence de mesures de contraintes limite la féminisation du gouvernement, en plus de la construction élitaire et technocratique du pouvoir.

Graphique : Présence des femmes dans les gouvernements de 2012 à 2024



Au niveau local, l'effectivité de la parité dans les élections locales (2014 et 2022) a certes permis une plus grande représentation locale, mais ne permet pas forcément aux femmes d'occuper des positions de pouvoir (Ngom et Diagne 2024) au sein de ces assemblées locales (de devenir maires par exemple). Par exemple, à l'issue de la première application de la loi sur la parité (2014), sur 557 communes, seules 15 étaient dirigées par des femmes (Diagne 2024); ce qui montre les imperfections de la loi. En 2022, à l'issue des élections locales, seuls 3% maires étaient des femmes (WPP 2022).

En réalité, la loi contribue certes à féminiser l'espace politique (nombre de députées et de conseillères municipales), mais elle présente un certain nombre de limites quant à sa capacité à transformer les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans l'espace politique. Enfin la loi est aussi confrontée à un rejet social et religieux (Ngom 2021) qui explique son ineffectivité par exemple dans la ville de Touba. Cela montre aussi la force des résistances sociales quant aux transformations sociales que la loi est censée favoriser.

Tous ces enjeux montrent que la loi constitutionnelle sur la parité est un facteur de transformation de la vie politique (au plus arithmétique), mais elle est confrontée depuis 2012 à des résistances politiques, culturelle et religieuse majeures qui remettent en cause son efficacité, voire même sa légitimité sociale.

2. Féminisation de l'espace politique : Nouveaux enjeux et nouvelle division du travail politique.

La féminisation de l'espace politique a largement contribué à la publicisation de nouvelles questions, qui sont des préoccupations majeures pour les femmes. La question de l'avortement médicalisé est devenue un des enjeux que les femmes politiques/féministes ont contribué à publier ces dernières années. Il faut dire que malgré cette publicisation, elle se heurte à des résistances sociales qui polarisent le débat et les opinions sur le droit à l'avortement. Les collectifs féministes, avec le soutien des femmes élues, tentent d'inscrire à l'agenda politique, avec beaucoup de difficultés, une loi qui légaliserait l'avortement sous certaines conditions (viol, relations incestueuses etc.). En marge de ces questions, il se développe, ce qui n'est pas un phénomène spécifique au Sénégal, des mouvements et collectifs contre la parité de genre dont l'un des objectifs est de s'opposer à certaines revendications féministes, qui sont décrites comme « une menace » pour le modèle familial sénégalais.

Parmi les questions émergentes dans cette nouvelle configuration, il y a aussi la question des luttes contre les violences basées sur le genre, avec une nouvelle loi, promulguée en janvier 2020, qui criminalise le viol et la pédophilie. La criminalisation a permis de durcir les sanctions contre les auteurs de viol et d'actes pédophiles ; ce qui est une avancée remarquable dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Toutes ces questions n'auraient pas eu le même impact ou le même retentissement politique sans l'engagement de ces femmes élues.

La nouvelle configuration paritaire facilite une plus grande sensibilité à ces préoccupations féminines, notamment avec la proximité qui existe entre les femmes politiques et les collectifs féministes. Mais il faut souligner que ces évolutions au plan arithmétique et dans les débats émergents, ne transforment pas forcément la structure des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes dans l'espace politique. Nous pouvons même dire qu'il se développe une nouvelle division de genre du travail politique qui révèle la persistance de mécanismes de domination masculine.

Au-delà des transformations arithmétiques, que la loi permet, les partis politiques et leurs structures de gouvernance restent dominés par les élites masculines qui contrôlent les procédures de nomination et de désignation des candidats (y compris les femmes proposées par leurs partis dans les coalitions politiques). Le débat récent sur les listes entre Benno et YAW et le non-respect de la parité illustre bien ces enjeux au

sein des coalitions et partis politiques. Cela participe aussi à confiner les femmes dans les sections féminines des partis, qui font plus un travail de mobilisation, et d'animations politiques qu'un travail stratégique. Il y a donc de fait une persistance d'une division de genre du travail politique au sein des partis dans cette nouvelle configuration politique.

Cela s'explique par le fait que les mécanismes de classement dans le monde politique ne sont pas indépendants des mécanismes de classement dans le monde social. En d'autres termes, les inégalités politiques en question trouvent leur fondement dans des logiques patriarcales plus globales sur lesquelles la loi ne peut agir. Ce qui montre que les luttes et les défis pour l'égalité ne sont pas que juridiques, mais ils sont aussi sociaux et culturels.

L'arrivée du PASTEF au pouvoir en février 2024 symbolise un vent de démocratisation, suite à plusieurs années de crise politique. Parti soutenu majoritairement par les jeunes, leur arrivée au pouvoir en février est aussi analysé comme un symbole de renouvellement générationnel de l'espace politique, avec un discours focalisé sur les enjeux décoloniaux et la représentation des jeunes. L'une des transformations majeures, c'est aussi la remise en cause des logiques clientélistes en politique, processus qui semble affaiblir la place des partis politiques classiques (PS, PDS, APR etc.). Enfin ces transformations politiques sont aussi marquées par des liens avec les milieux conservateurs (anti-genre, mouvements masculinistes etc.) dont la proximité et le soutien au PASTEF interrogent le rapport à la question égalitaire.

La moralisation des mœurs et la virilité (Niang et Ngom 2024), articulées aux enjeux égalitaires, sont au centre de plusieurs controverses politiques impliquant des acteurs politiques soutenant la majorité présidentielle. Cette configuration, en plus de la faible présence des femmes dans organes de direction du PASTEF et les nominations en conseil des ministres depuis mars 2024, étouffe la visibilité médiatique des femmes et des discours sur l'égalité de genre. A cela, il faut ajouter le changement de nom du ministère en charge des femmes, qui est devenu le « ministère de la famille et des solidarités » en mars 2024.

Pour toutes ces raisons, la question de l'égalité en politique et dans la société semble faire face à de nouveaux enjeux, une nouvelle configuration qui entretient une tension entre les préoccupations féministes et les orientations des nouvelles autorités. Pour faire face et conserver les acquis, il est nécessaire pour le mouvement social féminin de développer de nouvelles approches et stratégies de plaidoyer auprès des acteurs.

Conclusion

L'espace politique sénégalais ne cesse depuis 2012 de se féminiser, avec l'application de la loi sur les femmes. Cette féminisation transforme l'espace politique et les mécanismes de recrutement dans les partis politiques. Ces transformations qui bousculent la hiérarchie patriarcale dans les partis politiques expliquent en grande partie les résistances des partis quant à l'appropriation de la loi. Ces partis restent fortement inégalitaires dans leurs procédures de nomination que dans leurs instances de direction. L'application de la loi transforme certes l'espace politique, mais elle occasionne un mouvement de résistances politique et sociale tendant discréditer la légitimité et la pertinence de la loi. Le discours des collectifs anti-genre renforce également les résistances quant aux questions égalitaires aussi bien dans le champ politique que dans les réformes en cours du code de la famille. Tous ces enjeux montrent les défis culturels et sociaux auxquels la loi est confrontée dans le contexte sénégalais. Ces défis sont aussi politiques, aussi bien au sein du gouvernement que dans les commissions et au bureau de l'Assemblée, où les inégalités stagnent.

Bibliographie

- Ngom, Saliou, 2021, *Femmes et politique au Sénégal, les dynamiques d'inclusion et d'exclusion depuis l'indépendance*, L'Harmattan, Paris.
- Cosef ,2011, « Combats pour la parité : Actes du séminaire d'élaboration d'un modèle de loi sur la parité », Dakar, Caecid.
- Diaw Aminata, 1991, « Femmes Éthique et Politiques », *Fondation Friedrich Ebert*, Dakar.
- Lépinard Éléonore, Laure Bereni, 2004, « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*.
- WPP, « Analyse de sa situation des inégalités de genre au Sénégal. La participation politique des femmes », IFAN-IDEA, 2022.
- Saliou Ngom et Cheikh El Hadji Abdoulaye Niang, « la masculinité positive aux prises avec les mobilisations virilo-centrées au Sénégal », in Ngom (dir), *Masculinités et rapports sociaux de sexe*, Mémoire de l'IFAN, 89, 2024.
- Diagne Rokhaya et Saliou Ngom, in Ngom (dir), *Masculinités et rapports sociaux de sexe*, Mémoire de l'IFAN, 89, 2024.
- Diaw Aminata, 1991, « Femmes Éthique et Politiques », *Fondation Friedrich Ebert*, Dakar.
- NIANG Cheikh El Hadji Abdoulaye et Ngom Saliou, 2024, « La masculinité positive aux prises avec les mobilisations virilo-centrées au Sénégal », in Ngom (dir), *Masculinités et rapports sociaux de sexe*, Mémoire de l'IFAN, n°89.
- Ngom Saliou (dir), 2024, *Masculinités et rapports sociaux de sexe*, Mémoire de l'IFAN, n°89.

Disclaimer:

The views and opinions expressed in this article are those of the author(s) and do not necessarily reflect the official policy or position of any affiliated organization or institution.